



DOCUMENT DE REFERENCE  
**PRINCIPES CLÉS POUR  
LE TRAVAIL DE DEVELOPPEMENT ET PAIX**

*« Et Jésus leur dit : Allez donc, dans chaque partie du monde... » (Mc 16:15)*

ORGANISATION CATHOLIQUE CANADIENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PAIX

Comité de liaison permanent du conseil national

Novembre 2016

*L'Organisation catholique canadienne pour le Développement et la Paix est l'organisme officiel de solidarité internationale de l'Église catholique au Canada et le membre canadien de Caritas Internationalis<sup>1</sup>. Il « s'inspire des valeurs de l'Évangile et de l'enseignement social catholique, particulièrement l'option préférentielle pour les pauvres. »<sup>2</sup>*

Axé sur la **dignité humaine**<sup>3</sup>, Développement et Paix ancre ses activités dans une approche holistique que le pape Paul VI a appelée « **développement authentique** »<sup>4</sup> (Populorum Progressio 14). Nos membres ainsi que les non-membres sont invités à découvrir les principes de l'enseignement social catholique et voir comment ces principes guident le travail de Développement et Paix et leur propre vie.

Ces principes de l'enseignement social catholique amènent Développement et Paix à poursuivre sa mission comme « mouvement démocratique de solidarité internationale »<sup>5</sup>. Développement et Paix, en accord avec l'enseignement de Vatican II et les principes fondateurs de l'organisation, reconnaît que « l'ouverture à la vie est au centre du vrai développement »<sup>6</sup>. En tant qu'organisme officiel de solidarité internationale fondé par la Conférence des évêques catholiques du Canada en 1967, Développement et Paix est aussi le membre canadien de la confédération Caritas Internationalis. En tant qu'organisation d'Église, nous travaillons en harmonie avec la Conférence des évêques catholiques du Canada et avec chaque évêque dans chaque diocèse tout comme avec nos propres membres aux niveaux paroissial, diocésain et régional.

Prenant au sérieux l'appel à nourrir les affamés, à vêtir ceux qui sont nus, et à soigner nos sœurs et frères (Mt 25, 35-36) nous nous efforçons de « promouvoir la vie, toute la vie, de la conception à la mort à travers toute une série d'activités qui favorisent l'humanisation des sociétés »<sup>7</sup>. Le Pape François nous lance un défi en affirmant que « Si nous tenons compte du fait que l'être humain est aussi une créature de ce monde, qui a le droit de vivre et d'être heureux, et qui de plus a une dignité éminente, nous ne pouvons pas ne pas prendre en considération les effets de la dégradation de l'environnement, du modèle actuel de développement et de la culture du déchet, sur la vie des personnes »<sup>8</sup>.

---

1 <http://www.caritas.org/fr/qui-sommes-nous/caritas-cest-leglise/>

2 Article 4, Règlements généraux 2014.

3 <http://www.devp.org/fr/cst/dignity>

4 Encyclique du pape Paul VI « *Populorum progressio* » (sur le développement des peuples), 26 mars 1967, 14

5 Article 4, Règlements généraux 2014.

6 Encyclique de Benoît XVI « *Caritas in veritate* » (L'amour dans la vérité), 29 juin 2009, 28

7 Ressource « Critères éthiques pour travailler avec des partenaires », Juin 2013, 6.

8 Encyclique du Pape François « *Laudato Si'* » (Sur la sauvegarde de la maison commune), 24 mai 2015, 43.

Nous collaborons à des activités qui sont en harmonie avec l'Évangile et qui favorisent les principes de l'enseignement social de l'Église : le respect intégral de la vie, mettant en relation « éthique de la vie et éthique sociale »<sup>9</sup>.

Notre vision du « partenariat est enracinée dans le commandement des Évangiles de respecter et de servir les pauvres »<sup>10</sup>.

Afin de promouvoir la dignité de la personne humaine, le principe de subsidiarité et de construire la solidarité internationale, Développement et Paix croit au travail en partenariat avec les populations « *dans les pays du Sud dans la poursuite de solutions de rechange aux structures sociales, politiques et économiques injustes* »<sup>11</sup>.

Le partenariat est défini à la fois comme une relation qui « va au-delà du simple transfert de fonds » et comme un processus « qui a un début, une maturité et une fin »<sup>12</sup>. Notre vision du partenariat « s'enracine dans notre volonté d'imiter le Christ, de prendre au sérieux la bonne nouvelle de l'Évangile, de concrétiser l'option préférentielle pour les pauvres<sup>13</sup>, de répandre la vision pleine d'inspiration de Vatican II et de répondre à l'appel du Seigneur à briser le joug de l'oppression et à libérer l'humanité du péché et de la corruption. »<sup>14</sup>

L'expérience a montré « qu'un accord de partenariat précisant les objectifs spécifiques poursuivis est indispensable, en particulier lorsque des partenariats prennent la forme de vastes alliances, de coalitions ou de réseaux. En fin de compte, un accord de partenariat ne devrait pas être considéré comme une approbation de toutes les causes qui pourraient être endossées par l'organisation avec laquelle nous avons choisi de nous allier »<sup>15</sup>.

À l'heure actuelle, il existe trois documents officiels qui guident Développement et Paix en matière de partenariat. Il s'agit de la Politique de partenariat : Du partenariat à la solidarité (adoptée en novembre 2014), les Critères éthiques applicables au travail avec des partenaires (adoptés en juin 2013) et le Processus 3D (adopté en mars 2013).

Pour entretenir notre relation avec les évêques catholiques du Canada nous nous sommes dotés de l'outil appelé *Le Processus 3D* « afin de faciliter un processus de traitement des

---

9 Encyclique de Benoît XVI « *Caritas in veritate* » (L'amour dans la vérité), 29 juin 2009, 15

10 Ibid.

11 Énoncé de mission adopté 10 septembre 1995

12 Critères éthiques, 4

13 Cf. Conseil pontifical « Justice et Paix », *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, 2004, 182. Le principe de la destination universelle des biens requiert d'accorder une sollicitude particulière aux pauvres, à ceux qui se trouvent dans des situations de marginalité et, en tout cas, aux personnes dont les conditions de vie entravent une croissance appropriée. À ce propos il faut réaffirmer, dans toute sa force, l'option préférentielle pour les pauvres : « C'est là une option, ou une forme spéciale de priorité dans la pratique de la charité chrétienne dont témoigne toute la tradition de l'Église. Elle concerne la vie de chaque chrétien, en tant qu'il imite la vie du Christ, mais elle s'applique également à nos *responsabilités sociales* et donc à notre façon de vivre, aux décisions que nous avons à prendre de manière cohérente au sujet de la propriété et de l'usage des biens. Mais aujourd'hui, étant donné la dimension mondiale qu'a prise la question sociale, cet amour préférentiel, de même que les décisions qu'il nous inspire, ne peut pas ne pas embrasser les multitudes immenses des affamés, des mendiants, des sans-abri, des personnes sans assistance médicale et, par-dessus tout, sans espérance d'un avenir meilleur ».

14 Politique sur le partenariat, 16

15 Ibid. 14

enjeux complexes et contradictoires »<sup>16</sup>. Les 3D (dialogue, discernement et décision) représentent chacun une étape dans un processus conçu pour aider Développement et Paix et la CÉCC à favoriser une « approche axée sur la collaboration visant à aborder des différends d'ordre social, politique et moral »<sup>17</sup>.

À Développement et Paix, en suivant l'exemple de Jésus, en tant que membres de l'Église catholique au Canada et de Caritas Internationalis, nous continuons à « pratiquer la justice, aimer la miséricorde et marcher humblement avec Dieu » (Michée 6:8). Nous invitons toutes et tous à nous accompagner dans ce voyage.

*Texte adopté par le conseil national en novembre 2016*

---

<sup>16</sup> Processus 3D, 1

<sup>17</sup> Ibid.